



Québec, le 13 mars 2025

Claudie Gagnon
Directrice du développement durable
Administration portuaire de Trois-Rivières
1545, rue du Fleuve, bureau 300
Trois-Rivières (Québec) G9A 6K4
claudie.gagnon@porttr.com

OBJET : Dernier rappel concernant la soumission des études ou des renseignements requis pour le projet de Terminal 21

Claudie Gagnon,

Suite à la correspondance précédente qui vous a été envoyée le 18 septembre 2023, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) vous écrit pour vous rappeler une dernière fois le délai légal de trois ans dont vous disposez pour fournir les informations ou les études requises pour l'évaluation d'impact du projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (Terminal 21) (le projet) en vertu des dispositions transitoires de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI).

Le délai pour fournir les études ou les renseignements requis décrits dans les lignes directrices finales de l'étude d'impact environnemental (EIE) est le 17 juillet 2025. Les études ou les renseignements requis comprennent ceux décrits dans les lignes directrices finales de l'EIE publiées pour le projet, ainsi que les études et les renseignements supplémentaires requis mentionnés dans le cadre des activités suivantes :

- l'examen de conformité de l'EIE par l'AEIC;
- la période de consultation publique sur le résumé de l'EIE;
- l'examen technique de l'EIE par l'AEIC et les autorités fédérales;
- la consultation et la mobilisation des collectivités autochtones par l'AEIC.

.../2

Conformément au paragraphe 181(3) de la LEI, le fait de ne pas fournir les études ou les renseignements dans le délai imparti entraînera l'arrêt de la procédure d'évaluation environnementale en cours. Veuillez noter que si l'évaluation environnementale prend fin et que le promoteur souhaite poursuivre le projet, il doit soumettre une description initiale du projet à l'AEIC conformément à l'article 10 de la LEI afin d'entamer le processus d'évaluation d'impact en vertu de la LEI.

Auparavant, l'APTR a fourni à l'AEIC un plan de travail décrivant les progrès réalisés à ce jour et la manière dont la prolongation serait utilisée. L'APTR est encouragé à fournir à l'AEIC une mise à jour de l'avancement du plan de travail et de tout écart prévu.

Veuillez communiquer avec moi par téléphone au (581) 443-0188 ou par courriel à Gabriel.Deraspe@iaac-aeic.gc.ca si vous avez des questions.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

<Original signé par>

Gabriel Deraspe
Gestionnaire de projet - Québec